Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE CLÔTURE
Les premiers enseignements du débat
5 août 2015 – Saint-Hilaire-de-Riez

En tribune

Commission particulière du débat public :
Jacques ROUDIER, président
Dorothée BRIAUMONT, membre de la CPDP
Aurélie COUTURE, membre de la CPDP
Jean- Marc REBIERE, membre de la CPDP

Maîtrise d'ouvrage :
Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, président du Conseil d'administration des Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier
Raphaël TILOT, directeur du projet Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier
Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Intervenants :
Laurent BOUDELIER, maire de Saint-Hilaire-de-Riez

Début de la réunion de débat public à 19 h 40

100 participants

Jacques ROUDIER, président de la CPDP, ouvre la réunion et donne la parole à Laurent BOUDELIER, maire de Saint-Hilaire-de-Riez, pour un mot d'accueil.

Laurent BOUDELIER rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles est favorable au projet et a produit un cahier d'acteur pour signaler son engagement, notamment vis-à-vis de la lutte contre le chômage et pour le développement de la croissance bleue (il cite par exemple l'algoculture). Il souhaite à tous une bonne réunion publique.

Diffusion préalable d'un film de présentation du projet.

Première synthèse du débat par la CPDP

Jacques ROUDIER présente les chiffres clefs du débat : 8 réunions publiques, 5 ateliers thématiques (dont 3 réunions publiques de restitution) et 3 ateliers avec les lycéens, 5 débats mobiles, 4000 visiteurs sur le site internet, 250 internautes ayant suivi les séances transmises, plus de 900 participants, 3 expositions de photomontages, environ 100 abonnés sur Twitter.

Jacques ROUDIER présente les différentes interrogations, constats et insatisfactions qui ont été soulevés au cours du débat :

- interrogations sur l'utilité du débat, le choix des zones propices, l'absence de zone propice au titre du 3e appel d'offres, la périodicité du débat (avant et après le 1er juillet),
- constats du caractère constructif des ateliers thématiques, de l'absence de critiques des documents initiaux du maître d'ouvrage, des nombreuses références à l'appel d'offres et à l'étude d'impact
- insatisfactions vis-à-vis des réponses apportées par le maître d'ouvrage

Jacques ROUDIER précise que le maître d'ouvrage n'a pas encore répondu à toutes les questions sur le site internet.

Les principaux thèmes du débat ont concerné, dans l'ordre, le calendrier et l'économie du projet, les caractéristiques techniques du projet, les impacts sur les activités économiques, les impacts sur l'environnement, les impacts sur le paysage, le débat public. 26 points de vue (dont 19 cahiers d'acteurs) ont été déposés par des acteurs économiques, des associations, des collectivités territoriales ou par des citoyens sur les thématiques environnementales, sur l'impact visuel et sur les retombées économiques et l'emploi.

Jacques ROUDIER présente ensuite un point d'information sur les débats mobiles et ateliers lycéens. S'agissant des débats mobiles, il constate la richesse des échanges, mais note des difficultés de restitution. Concernant les ateliers lycéens, il constate une forte implication des enseignants et lycéens et des opinions très homogènes. Jacques ROUDIER conclut son intervention en rappelant qu'un dispositif d'évaluation du débat public a été mis en place par des étudiants de l'université de Nantes.

Questions de la salle

José JOUNEAU (président du Comité régional des pêches) rappelle que tout ne peut pas être dit sur les réseaux sociaux et internet. Il cite notamment le collectif de l'île d'Yeu, qui évoque les compensations des marins-pêcheurs et affirme que « José JOUNEAU est prêt à suicider sa profession. » À son sens, de tels propos relèvent de la diffamation. José JOUNEAU qualifie ces propos d'ineptes et invite leurs auteurs à faire preuve de modération.

Yves LE QUELLEC (Vendée Nature Environnement – FNE) demande comment le travail des étudiants ayant suivi le débat public va être valorisé.

Jacques ROUDIER répond que la synthèse du travail des étudiants sera intégrée dans le compte rendu du débat public.

Yves LE QUELLEC remarque que le principal problème de ce débat repose sur le secret industriel et commercial. Il lui semble que le débat a pâti d'une absence d'information suffisamment précise. Il note que dans le cadre de nombreux ateliers, les participations ont été bloquées par cette absence d'information. Yves LE QUELLEC le déplore d'autant plus que FNE soutient les procédures de débat public. Il déclare ensuite que le caractère très maîtrisé de la communication du maître d'ouvrage a supplanté l'effort d'information. Il évoque également des questions en attente de réponses (ex. les besoins et méthodes d'entretien des structures sous-marines ou sur le projet Terr'innove) et des attentes relatives à l'étude du maître d'ouvrage sur la sécurité.

Jacques ROUDIER revient sur les questions en attente de réponse et évoque des échanges entre la CPDP et le maître d'ouvrage sur la première question (méthode d'entretien des structures sous-marines). La réponse apportée à la deuxième question (Terr'innove) a été apportée, mais n'a pas été jugée comme suffisamment complète pour être publiée.

Yves LE QUELLEC précise avoir demandé que les premiers résultats des études [sur Terr'innove], disponibles, soient versés au débat public.

Lucile FORGET déclare que les compléments d'information demandés par Yves LE QUELLEC ont amené le maître d'ouvrage à solliciter le Conseil départemental de Vendée, responsable de Terr'Innove. Une réponse complémentaire a donc été rédigée et soumise à la CPDP, qui a exigé davantage de détails. Lucile FORGET explique que l'étude relative à Terr'innove n'est pas terminée et s'achèvera entre septembre et décembre 2015. Le Conseil départemental ne souhaite pas communiquer sur ce projet tant que l'étude n'est pas terminée. Par ailleurs, une réunion de restitution de cette étude sera organisée à partir de janvier 2016. Les parties prenantes concernées par le bilan énergétique de la Vendée seront invitées.

Raphaël TILOT (directeur du projet) indique que les conclusions (et non les études en tant que telles) des différentes études ont été partagées.

Clémence SORET (ingénieure en charge des études environnementales) revient sur l'étude relative à la sécurité maritime, qui a été rendue aux préfectures maritimes le 3 août. Cette étude vise à identifier tous les enjeux liés à la sécurité maritime et à définir les mesures permettant de les limiter.

André BERTIN (groupe Lumière et beauté de l'île d'Yeu) évoque les risques de marées noires et remarque que les deux parcs éoliens sont situés de part et d'autre du chenal d'accès au port de Saint Nazaire, qui est emprunté par des pétroliers. Il explique que le drame de l'ERIKA peut se reproduire. Il déclare ensuite que l'étude financée par le maître d'ouvrage n'est pas neutre.

Claude MIDI explique que l'étude sur la sécurité maritime participe de l'étude d'impact, qui vise à mesurer l'ensemble des risques. Il rappelle ensuite que le préfet maritime a estimé que les parcs étaient suffisamment éloignés du chenal. Claude MIDI précise que l'ensemble des études n'a pas été réalisé et qu'il reste du temps pour les présenter.

Intervention de Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, président du Conseil d'administration des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ rappelle que ce projet s'inscrit dans un objectif de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Il concourt également à l'autonomie énergétique du département et permet des retombées économiques et industrielles. Jean-Baptiste SÉJOURNÉ présente ensuite cinq axes retenus prioritairement à la suite du débat :

L'implication des habitants des deux îles au projet, qui doit être renforcée à travers l'animation de réunions

Les solutions doivent être concertées avec les parties prenantes, notamment l'emplacement des bâtiments d'activité de maintenance. Les éléments paysagers vont être complétés avec des repères comparatifs.

L'amélioration des connaissances environnementales de la zone et le partage de ces connaissances, notamment avec les associations

De nouvelles études environnementales vont être réalisées en fléchant une partie de la taxe éolienne. Des expertises complémentaires vont être menées sur l'impact acoustique, via la création d'un groupement d'intérêt scientifique. Les rapports et analyses de ce groupement seront partagés avec le public par un bureau local.

Le tourisme et l'innovation

Des mesures d'accompagnement doivent être mises en œuvre pour valoriser le parc au niveau touristique. Le maître d'ouvrage va approfondir les retours d'expérience des parcs déjà installés et identifier les perspectives. Concernant l'innovation, Jean-Baptiste SÉJOURNÉ revient sur le projet Terr'innove et indique que plusieurs actions doivent être menées de front sur les économies d'énergie et sur l'utilisation des énergies renouvelables.

La pêche

L'objectif est de permettre la poursuite de l'activité de pêche sur la zone, en espaçant les éoliennes au maximum pour faciliter la navigation. D'autres engagements ont été pris sur le câblage et l'évitement de certaines zones. Le maître d'ouvrage souhaite renforcer la connaissance des ressources halieutiques et des pratiques de pêche. Des retours d'expérience des parcs français et étrangers doivent également être approfondis. Le maître d'ouvrage souhaite contribuer à améliorer la pêche professionnelle locale grâce à un fléchage de la taxe spécifique à l'éolien, notamment en contribuant au montage des dossiers.

Favoriser les retombées locales

Le maître d'ouvrage travaille avec les instances existantes pour faire monter en compétence les PME locales afin de prétendre aux nouveaux marchés. Un travail va également être mené sur la visibilité de la répartition des emplois et sur la localisation des opérations de maintenance. L'accès des candidats locaux à ces emplois va être accompagné. Le maître d'ouvrage travaille avec les entités qui permettent de développer les métiers de la mer. Il souhaite accompagner le territoire sur le montage de nouveaux projets et étudier les possibilités de financement participatif.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ conclut que la concertation va se poursuivre tout au long de la vie du projet. Des outils d'information et d'expression vont être mis en place (site internet, journal d'information du projet). Des ateliers et des réunions vont également être organisés avec les élus, les associations et les habitants.

Question de la salle

Frédéric SIGNORET (Ligue pour la Protection des Oiseaux) déclare que l'association LPO est engagée en tant que prestataire dans le cadre de ce projet. La LPO participe à ces études afin de veiller à la qualité de ce qui va être produit et orienter le projet vis-à-vis de la biodiversité. Frédéric SIGNORET évoque la découverte tardive, après la concrétisation du projet éolien de Bouin, de migrations de chauve-souris sur la zone du projet. Partant de cette découverte, Frédéric SIGNORET déclare qu'il est impossible de mesurer précisément tous les impacts du parc sur le vivant. Il lui semble important de relativiser la possibilité d'évaluer la totalité des enjeux, même si les études restent très importantes pour éclairer le débat et le faire avancer. Frédéric SIGNORET déclare ensuite qu'il est nécessaire de mobiliser les citoyens sur les questions de transition énergétique. Il évoque diverses associations très actives sur ces aspects. Il lui semble que cette implication de la dimension citoyenne doit être renforcée.

André BERTIN remarque que les emplois ne sont pas garantis par le maître d'ouvrage. Il minimise ensuite les retombées touristiques du projet. S'agissant de l'autonomie de la Vendée, André BERTIN rappelle que l'énergie produite va être versée au niveau national. Il évoque une intervention du PDG de GDF SUEZ en 2011 sur le coût très élevé de l'énergie éolienne. André BERTIN déclare qu'il faudrait, pour la Vendée, implanter une centrale thermique à gaz équivalente à la production des éoliennes. À cela s'ajoute la subvention des éoliennes, qui ne sont pas rentables, pour aboutir à un coût de l'électricité beaucoup trop élevé. André BERTIN évoque ensuite les possibilités d'instauration de la CSPE pour le carburant et le gaz. Il déclare que le coût de l'éolien sera de 100 euros par facture et par an pour la douzaine de projets off-shore que compte le territoire et note que l'Angleterre et l'Allemagne ont pris des mesures pour pallier à cette absence de compétitivité. André BERTIN déclare ensuite que la France a construit 16 centrales à gaz pour épauler les éoliennes intermittentes entre 2005 et 2011.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ déclare que les 125 emplois correspondent bien à des engagements. Leur répartition entre les deux îles reste à préciser. S'agissant de l'autonomie énergétique, il précise que la production du parc sera supérieure à la consommation totale de la Vendée.

Yves LE QUELLEC (VNE) demande au porteur du projet de se tourner vers la CNDP pour demander la nomination d'un garant de la concertation à venir, afin de s'assurer que celle-ci se déroule de façon plus satisfaisante que les concertations passées.

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ indique qu'une réponse sera apportée après le bilan de la CNDP sur le débat public.

François GORVAN-COSSON (Collectif Court-circuit) souscrit à l'intervention Frédéric SIGNORET, notamment en matière d'implication citoyenne vis-à-vis de la transition énergétique. Il souhaite savoir quels types d'accompagnement pourraient être envisagés.

Claude MIDI explique qu'une étude est menée dans le cadre de Terr'innove sur la fixation d'un cadre sur les économies d'énergie en Vendée. Sur la base de ce diagnostic, le maître d'ouvrage pourra, s'il y est autorisé, apporter ses contributions à l'ensemble des éléments de l'équation énergétique. Concernant la participation citoyenne, l'objectif du maître d'ouvrage est que le territoire et ses associations s'y investissent.

Vincent PIPAUD remarque que les avis de toutes les personnes doivent être pris en compte, à défaut de quoi le débat restera stérile. Il souhaite savoir comment ce projet va accompagner les différentes prises de positions de chacun.

Claude MIDI déclare que ce projet nécessite de la confiance. Il observe ensuite que le projet va s'échelonner dans le temps et que le maître d'ouvrage est redevable de ce qu'il va mettre en œuvre. Claude MIDI souscrit à l'intervention de Frédéric SIGNORET sur l'humilité à avoir vis-à-vis de l'évaluation de tous les enjeux. Il rappelle que des personnes sont présentes sur le terrain pour présenter le projet, le défendre et écouter ce qui est dit sur les différentes dimensions du projet.

Vincent PIPAUD estime que les personnes ne sont pas suffisamment formées pour comprendre et accepter ce projet, qui se place dans une perspective de transition énergétique et inclut des aspects de transport, d'emploi, etc. À son sens, la démarche de réflexion doit être accompagnée.

Claude MIDI reconnaît que la dimension pédagogique est importante et indique que le débat public est aussi là pour l'assumer. Il explique ensuite que le maître d'ouvrage est amené à faire comprendre à quel moment il peut prendre en compte des avis et à quel moment cela ne lui est pas possible, pour des raisons d'arbitrage et de compromis entre les différentes dimensions du projet (social, emploi, environnement).

Denis MAILLET (retraité) revient sur les critiques émises vis-à-vis de l'éolien, mais observe que le mode de vie de sa génération a conduit à des résultats désastreux, notamment en matière de gaz à effet de serre et de création des déchets nucléaires, ce sans compter les opérations de démantèlement [des centrales nucléaires], dont le coût est exorbitant. Il lui semble nécessaire de soutenir tous les projets de développement des énergies renouvelables et en accepter les risques.

André BERTIN déclare que l'énergie éolienne est intermittente. Il rappelle que ce problème d'intermittence a conduit l'Angleterre à abandonner certains projets. Il indique ensuite que le Japon va remettre en marche 20 centrales nucléaires pour pallier à la production énergétique de l'éolien.

Denis MAILLET revient sur l'intermittence et explique que le problème est inverse pour le nucléaire : la production est constante, mais la consommation est variable. Il déclare que ces aspects de production et de consommation sont complexes, mais peuvent justement être gérés avec l'éolien et l'hydrolien.

Marie-France SIMMONET souscrit à l'intervention de Denis MAILLET vis-à-vis du soutien nécessaire aux énergies renouvelables. Elle ajoute que les citoyens doivent se prendre en main pour réduire leur consommation énergétique et leur volume de déchet.

<u>Intervention de Jacques ROUDIER sur l'état des réflexions de la CPDP</u>

Jacques ROUDIER décline les premiers éléments de synthèse sur les principales thématiques relevées lors du débat public :

Objectifs, caractéristiques et économie du projet

- le développement des énergies marines renouvelables (EMR) dans le mix énergétique est approuvé par beaucoup et fortement contesté par d'autres
- la priorité doit être données, pour certains, aux politiques de sobriété énergétique
- le processus de choix des zones propices est méconnu et contesté
- des souhaits d'éloignement vers le large de la zone d'implantation ont été émis
- la technologie éolienne est jugée obsolète par certains (préférence pour des hydroliennes ou des éoliennes flottantes)

- un consensus pour des fondations en « jacket »
- des interrogations sur la rentabilité
- un prix de rachat de l'électricité jugé trop élevé

Impact paysager du projet

- un impact très sensible, celui qui engendre le maximum d'oppositions
- une méthodologie de la modélisation de l'impact visuel très peu contestée
- une visibilité du parc assumée par le maître d'ouvrage
- pour certains, une « image de la mer » atteinte par le projet

Ecosystèmes

- une forte vigilance sur ces impacts
- pas de désaccords sur les sujets à traiter
- la puissance unitaire des éoliennes élevée, leur nombre réduit, les espacements accrus, sont mis en avant par le maître d'ouvrage
- des demandes de traitement des espèces les plus sensibles, pour chaque milieu
- la question posée du cumul des impacts, à définir et apprécier
- un débat marqué par l'inachèvement des études
  la réalisation d'une étude complémentaire, essentiellement bibliographique, sur les impacts du bruit des éoliennes
- une revendication sur la disposition publique de l'intégralité des études, existantes, en cours ou prévues

Pêche professionnelle

- des pêcheurs professionnels très concernés, positionnés comme acteurs du projet
- une zone du projet fréquentée, mais aussi suggérée
- la puissance unitaire des éoliennes élevée, leur nombre réduit, leur éloignement accru mis en avant par le maître d'ouvrage
- les autorisations réglementaires de poursuite des activités de pêche existantes déterminantes
- le tracé des câbles de liaison à approfondir
- des compensations à définir durant la période de construction

Tourisme et loisirs nautiques

- des interrogations sur la perte d'attractivité touristique de la Vendée liée au parc éolien
- des éléments sur le retour d'expérience de parcs étrangers apportés par le maître d'ouvrage
- la volonté exprimée par les professionnels de faire du parc éolien un élément d'attractivité touristique
- les conditions de navigabilité pour la plaisance à confirmer
- des interrogations sur les valeurs de l'immobilier

Sécurité et navigabilité

- des inquiétudes liées aux obstacles créés et à la proximité du chenal de Nantes – Saint-Nazaire
- un objectif : permettre le maintien, en sécurité, des activités existantes
- une réglementation qui se construira par étapes et en concertation avec les marins
- une utilisation des retours d'expérience d'autres parcs
- une procédure permettant des adaptations dans le temps
- des interventions en hélicoptère qui restent possibles pour le sauvetage
- des règles de balisage aérien susceptibles d'évoluer pour diminuer l'impact
- une opportunité de développement du tourisme industriel

Activités et emplois liés à la construction, à l'exploitation et à la maintenance du parc

- le projet et le développement économique national, régional et local qui recueille un large consensus et quelques craintes de destruction d'emplois (baisse du tourisme)
- une nécessité d'anticipation locale portant sur :

  - la sélection des entreprises avec un pourcentage défini par le maître d'ouvrage
  - la définition/qualification des emplois et les formations à mettre en œuvre
  - les infrastructures d'accueil des nouvelles populations d'actifs
- un atelier riche en suggestions/propositions :
  - des mini-clusters sur les bases de maintenance
  - la participation des habitants à l'utilisation des retombées fiscales

La liaison entre le parc et le réseau électrique haute tension

- un sujet complémentaire sensible et discuté
- une implication active de RTE
- des interrogations sur les rayonnements électriques ou magnétiques et leurs effets
- une attente du strict respect des prescriptions de protection dans les zones traversées
- des possibilités de tracés, en suivant les infrastructures existantes, suggérées en atelier

Appréciation globale du projet

- un projet considéré comme décidé par beaucoup, avec peu de marges d'évolution
- des attentes fortes et une vigilance marquée de la part de beaucoup, favorables au projet dans son principe
- des oppositions exprimées nettement, avec l'impact sur le paysage comme principal motif de refus

Jacques ROUDIER évoque ensuite l'après-débat public et met en exergue les attentes de poursuite d'information et d'implication directe du public, qui doivent aller au-delà de l'instance de concertation et de suivi préfectorale.

Questions de la salle

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) revient sur la partie relative à la liaison entre le parc et le réseau électrique et indique que ces éléments ont été identifiés. Il déclare ensuite que RTE a participé à 8 réunions publiques et 3 ateliers et qu'il lui importe d'entendre les différentes observations pour définir les lieux où les ouvrages seront implantés. Jean-Marc BOYADJIS note également les interrogations relatives aux aspects de production et de consommation. Il déclare que les études de RTE vont se poursuivre pour définir le meilleur itinéraire. Elles seront l'occasion de rencontrer et d'informer les parties prenantes, notamment à travers l'instauration de permanences.

André BERTIN revient sur les autorisations de pêche au sein des parcs éoliens anglais et évoque des problèmes d'accrochage des filets et des lignes dans les infrastructures des éoliennes ainsi que dans les couvertures de roche des câbles. Il déclare que les revendications des pêcheurs sur la destruction des filets ne sont pas entendues par le maître d'ouvrage. Il évoque ensuite le rachat d'un parc éolien par l'entreprise danoise DONG Energy et des problématiques entre cette entreprise et les pêcheurs. Il évoque ensuite différents problèmes de sécurité. Pour André BERTIN, la volonté de conciliation du maître d'ouvrage sera moindre une fois que le parc sera construit. Il aborde les problématiques liées aux infrasons et demande la réalisation d'une étude sur ce thème, puis déclare que la restitution de la CPDP n'a pas tenu compte de ses observations sur le coût de l'éolien en France. Il conclut son intervention sur le fait que son association, Lumières et Beauté, exprime son opposition au projet.

Évelyne BOUILLON (élue) évoque le succès des débats mobiles et souhaite que les permanences soient mises en place et relayées par les mairies.

Clôture de la réunion à 22h10